



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL À CANDIDATURES 2025

**SEQUELLES - Identification d'outils probants
relatifs à la prévention, au repérage précoce et à la
prise en soins des séquelles**

SOINS-SEQ25

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROJETS : 4 juillet 2025 – 16h00

Soumission en ligne du dossier électronique

<https://www.cancer.fr/professionnels-de-la-recherche/appels-a-projets-et-a-candidatures/nos-appels-a-projets/SOINS-SEQ2025>

SOMMAIRE

1	Contexte et objectifs de l'appel à candidatures	3
2	Champs de l'appel à candidatures	3
3	Outils attendus	3
4	Modalités de participation	4
4.1	Structures éligibles	4
4.2	Engagements des proposants	4
5	Processus de sélection des projets	4
5.1	Processus d'évaluation et de sélection	4
5.2	Critères de recevabilité et d'évaluation des candidatures	4
5.2.1	Recevabilité	4
5.2.2	Éligibilité	5
5.3	Critères d'évaluation des candidatures	5
6	Calendrier	5
7	Modalités de soumission	5
7.1	Modalités de soumission : portail PROJETS	5
7.2	Dossier de candidature :	5
8	Publication des résultats	6
9	Contacts	6

1 Contexte et objectifs de l'appel à candidatures

Près de 4 millions de personnes ont reçu un diagnostic de cancer au cours de leur vie¹.

Cinq ans après le diagnostic, près de deux tiers des personnes touchées par la maladie souffrent de séquelles dues au cancer ou aux traitements. Dans le cadre de son axe II, la Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 prévoit des actions visant à réduire au maximum les séquelles physiques, psychiques ou socioéconomiques rapportées par les personnes, par la prévention de leur apparition, leur dépistage pour une intervention précoce, leur traitement curatif ou leur atténuation.

Dans ce contexte, le département Organisation et Parcours de Soins (OPS) au sein de l'Institut national du cancer (INCa) prévoit :

- D'identifier des outils probants et mis en œuvre à l'échelle d'un territoire, d'une structure, ou d'un établissement de soins et visant à prévenir, repérer précocement, ou à prendre en soins les séquelles ;
- De valoriser ces outils à l'occasion d'une journée de présentation dédiée, organisée et animée par l'INCa, avec l'appui des proposant (structures éligibles au sens de l'article 4.1 ci-dessous qui proposent un outil dans le cadre du présent appel à candidatures, ci-après dénommé « le ou les Proposant(s) ») retenus à l'issue du processus d'évaluation et de sélection des outils.
- Plus largement de communiquer sur ces outils afin de favoriser leur appropriation par d'autres acteurs souhaitant s'inscrire dans des démarches similaires.

2 Champs de l'appel à candidatures

Sont éligibles au présent appel à candidatures les organismes disposant d'outils probants visant à prévenir, repérer précocement et/ou prendre en soins les séquelles, et ce quel(le) que soit :

- Le type de séquelle concerné (séquelles physiques, séquelles psychiques, séquelles d'ordre socioéconomique) ;
- L'origine de la séquelle, qu'elle ait trait à la maladie ou au traitement (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie, hormonothérapie, etc....).

3 Outils attendus

Les outils attendus doivent être des outils probants, ayant fait la preuve de leur pertinence et de leur efficacité en termes de prévention, de repérage précoce et/ou de prise en soins des séquelles, à l'échelle d'un territoire, d'une structure ou d'un établissement de soins.

Dans le cadre du présent appel à candidatures, les déposants (terme correspondant au terme « coordonnateur » dans le Portail Projets ci-après dénommé le(s) « Déposant(s) ») doivent faire état :

- Des objectifs, caractéristiques et composantes de l'outil ;
- Des modalités de mise en œuvre et des ressources nécessaires ;
- Des résultats, effets et impacts observés et/ou attendus ;

Le caractère probant, la pertinence et l'efficacité de l'outil doivent s'appuyer sur :

- Les éléments d'évaluation de l'outil ;
- Les références bibliographiques, issues de la littérature scientifique et de la littérature grise ;
- Le cas échéant, des références scientifiques ou éléments d'évaluation relatifs à des outils probants comparables déployés en France ou à l'étranger.

¹ INCa, La vie cinq ans après un diagnostic de cancer [Juin 2018]

4 Modalités de participation

4.1 Structures éligibles

Cet appel à candidatures s'adresse à l'ensemble des organismes intervenant dans les domaines du soin et de la santé publique :

- Etablissements de santé et structures d'exercice collectif (établissements de santé, GCS, maison de santé ou centre de santé, CPTS, réseaux de santé, etc...) ;
- Etablissements sociaux ou médico-sociaux intervenant dans la prise en charge de patients atteints de cancer et/ou de patients en rémission ou guéris ;
- Organisations à but non lucratif intervenant auprès de patients atteints de cancer et/ou de patients en rémission ou guéris (associations, fondations).

4.2 Engagements des proposant

Les proposant identifient en leur sein une personne physique le Déposant, qui est l'interlocuteur privilégié de l'INCa, notamment dans l'hypothèse où l'outil est retenu et donne lieu à des actions de valorisation.

Les outils retenus donneront lieu, à l'issue du processus d'évaluation et de sélection, à des actions de valorisation par l'INCa.

Les proposant s'engagent à fournir à l'INCa l'ensemble des éléments relatifs à l'outil, nécessaire à sa valorisation à l'occasion de la journée de présentation des outils qui aura lieu au cours du dernier trimestre 2025.

Les proposant s'engagent, a minima, à fournir à l'INCa :

- Une fiche descriptive de l'outil (objectifs, caractéristiques, modalités de mise en œuvre et ressources nécessaires) ;
- Un support de présentation au format power point au plus tard 15 jours avant la journée de présentation de l'outil.

Les proposant dont les outils ont été sélectionnés s'engagent également à participer à la journée de valorisation des outils, organisée et animée par l'INCa.

5 Processus de sélection des projets

5.1 Processus d'évaluation et de sélection

Pour mener à bien l'évaluation et la sélection des outils l'Institut s'appuie sur des experts indépendants.

Les principales étapes de la procédure de sélection des outils sont les suivantes :

- Vérification des critères de recevabilité et d'éligibilité : l'Institut national du cancer (INCa) vérifie que les candidatures soumises répondent aux critères énoncés dans le texte ;
- Évaluation des outils : chaque outil est évalué par 2 experts indépendants.
- Résultats :
 - Sélection par le département Organisation et Parcours de Soins (OPS) tenant compte des notes attribuées par les experts et validation par l'Institut
 - Publication des résultats et valorisation des outils sélectionnés à l'occasion de la journée dédiée.

5.2 Critères de recevabilité et d'évaluation des candidatures

5.2.1 Recevabilité

- Le dossier de candidature est soumis dans les délais imposés et au format demandé ;
- L'ensemble des documents demandés doivent être complétés et téléchargés dans le dossier de candidature à partir du portail PROJETS.

5.2.2 Eligibilité

Le dossier doit être dûment complété pour chacune des rubriques telles qu'indiqué au point 3 « Outils attendus ».

5.3 Critères d'évaluation des candidatures

Les dossiers de candidature seront évalués selon les critères suivants :

Pertinence de l'outil – Niveau de preuve quant à l'efficacité de l'outil

- Positionnement du projet à l'échelle de l'établissement et/ou du territoire, idéalement au regard d'éléments de diagnostic (problématiques de santé publique à l'échelle du territoire, files actives de patients, etc.) ;
- Conformité avec l'état des connaissances scientifiques (idéalement, l'outil reprend des éléments démontrés par les travaux préalables d'autres équipes) ;
- Haut niveau de preuve quant à la pertinence et à l'efficacité de l'outil (données scientifiques, outils comparables, évaluations antérieures disponibles, etc..).

Niveau de maturité et de déploiement de l'outil

- Rayonnement géographique du dispositif et nombre de patients concernés (y compris, éléments prospectifs lorsqu'ils sont disponibles) ;
- Contribution de l'outil à la structuration ou au développement des modèles organisationnels relatifs à la prévention, au dépistage précoce et/ou à la prise en soins des séquelles.

Faisabilité de l'outil

- Adéquation des ressources matérielles et humaines avec la mise en œuvre de l'outil.

6 Calendrier

Lancement de l'appel à candidatures	Avril 2025
Date limite de soumission du dossier de candidature	4 juillet 2025 -16h00
Publication des résultats et journée de valorisation des outils retenus	Septembre 2025

7 Modalités de soumission

7.1 Modalités de soumission : portail PROJETS

La soumission des projets s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.cancer.fr>

Création/activation de compte : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.

- Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.
- Si vous êtes déjà enregistré un message vous signale que votre adresse email existe déjà. Il vous suffit alors de cliquer sur "Mot de passe oublié" et de suivre les indications.
- Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, contactez l'assistance du portail PROJETS

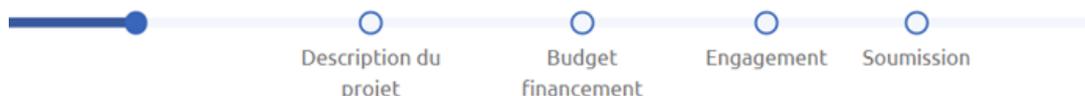
Dépôt du dossier de candidature : tout dossier de candidature doit **être déposé au nom et coordonnées du déposant exclusivement**. Un dossier déposé sous un autre nom/adresse mail ne sera **pas recevable**.

7.2 Dossier de candidature :

Un guide du déposant est disponible en téléchargement sur le portail PROJETS :

[Comment déposer un dossier sur le portail Projets ?](#)

Informations générales



Le Déposant accède à son compte dans le portail PROJETS :

- Il complète les données demandées en ligne (rubriques complémentaires) ;
- Il dépose le document dossier de candidature pour la soumission :
 - descriptif du projet dans la rubrique « Présentation du projet » ;

Il est possible d'ajouter des pièces jointes complémentaires au dossier, dans le volet « Description du projet », aux rubriques « Pièces jointes complémentaires » (Format WORD ou PDF).

Les pièces jointes ne doivent pas se substituer au dossier de candidature ; elles ne doivent pas contenir d'éléments critiques pour l'évaluation du projet mais seulement des éléments d'information additionnels.

Le numéro de dossier reçu lors du dépôt du projet doit figurer sur chaque document.

Validation/soumission :

Pour soumettre votre dossier :

➔ Vous devez vous rendre sur l'étape « Soumission » **voir guide du déposant** (p15 - cf 5.1 modalité soumission Portail Projets).

La validation définitive impose une relecture de la complétion des données sur chaque onglet en cliquant sur « VERIFICATION AVANT SOUMISSION DEFINITIVE » ;

➔ Le clic « soumission définitive » soumet définitivement le dossier et génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier. Veuillez vérifier que vous avez bien reçu cet email (vérifier dans les indésirables ou le cas échéant, dans votre système de protection) ;

Attention :

Aucun dossier ne sera accepté après l'heure et date de clôture si le bouton « soumission définitive » n'a pas été actionné.

8 Publication des résultats

Les résultats seront communiqués aux porteurs de projets. La liste des outils retenus sera publiée sur cancer.fr, le site internet de l'Institut National du Cancer.

9 Contacts

- **Pour toute information scientifique ou relative au contenu des candidatures :**

Laura PROTARD : lprotard@institutcancer.fr

- **Pour tout problème d'ordre administratif ou technique sur le portail de soumission :**

assistanceprojets@institutcancer.fr